



discordance entre avis de contravention et carte de paiement

Par alex13, le 16/08/2010 à 12:30

Bonjour,
dans l'après-midi du 15/08/10 je retrouve un procès verbale sur mon pare-brise. Mentionnant un arrêt ou stationnement gênant de véhicule sur une voie publique ; outre le fait que je conçois que le stationnement présent justifie une contravention, (malgré la ligne discontinue sur l'accotement, donc franchissable et le panneau qui indique uniquement que les stationnements sont interdits).

Ce qui m'amène a vouloir contester ce pv est :

- _ l'immatriculation sur la carte de paiement n'était pas la mienne et a été rayée puis mon immatriculation a été marquée en dessous.
- _ ensuite il y a discordance entre la carte de paiement (où il figure un cas N°2 avec la somme de 35 € entourée) et l'avis de contravention qui lui signale un cas N°3.
- _ puis l'article qui défini mon infraction a un chiffre raturé et donc illisible.

Quels sont mes droits? et si cela n'est pas contestable quelle somme dois-je payer ? 35 ou 68€?

Merci de vos prochaines réponses

cordialement

Par alex13, le 16/08/2010 à 12:49

je rajoute :

- _ la date de la contravention ne figure pas sur la carte de paiement.
- _ l'agent n'a mentionné ni nom ni grade mais uniquement le numéro d'agent.